

**CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(5 et 6 novembre 2024, Papeete, Polynésie française)

Document d'information

**DOCUMENT D'INFORMATION 2 : POINT SUR LES RÉUNIONS SECTORIELLES ORGANISÉES PAR LA
CPS AU NIVEAU DES MINISTRES ET DES DIRECTEURS**

(Document présenté par le Secrétariat)

Résumé

1. La Communauté du Pacifique (CPS) traverse une période charnière, alors qu'elle doit affronter la myriade de défis suscités par le changement climatique, la dégradation de l'environnement et les disparités socioéconomiques touchant la région. Au vu de ces questions pressantes, la présente séance interactive offre une occasion stratégique de promouvoir la collaboration entre les présidences des réunions sectorielles ministérielles. Cette séance vise à favoriser l'ouverture d'un dialogue catalyseur, dans le prolongement des objectifs du Plan de mise en œuvre de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 (ci-après, la « Stratégie 2050 ») et des actions collectives régionales connexes, soulignant l'importance des pratiques inclusives et de la coopération régionale. En mettant l'accent sur les réunions ministérielles organisées par la CPS cette année – pour les secteurs de la jeunesse, de l'égalité de genre, des pêches et de la culture –, ce dialogue a vocation à favoriser une lecture commune des grands enjeux et priorités sectoriels. Ce dialogue offre aussi l'occasion d'échanger avec les présidents et présidentes des réunions sectorielles, le but étant de donner plus de visibilité aux principaux enjeux sectoriels à porter à l'attention des dirigeants des pays du Pacifique.

Points clés

2. La séance interactive vise à faciliter l'ouverture d'un dialogue constructif entre les représentants et représentantes des ministères des Affaires étrangères et les présidents et présidentes des conférences ministérielles sectorielles, l'objectif étant de faire en sorte que les divers points de vue – notamment ceux des petits États insulaires – soient pris en compte dans l'élaboration des stratégies, mesures et décisions au niveau régional. Les questions soumises aux participants pour alimenter le débat figurent à l'annexe 1.
3. Les échanges mettront l'accent sur l'harmonisation des actions stratégiques sectorielles avec le Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050 et les actions collectives régionales connexes, de sorte à renforcer la coopération plurisectorielle et à mettre au point des mesures cohérentes, en réponse aux défis auxquels fait actuellement face le Pacifique.

4. Partant du constat que la culture est un levier essentiel de résilience et un moteur du développement durable dans la région, la séance mettra en lumière l'importance de la protection, de la sauvegarde et de la promotion du patrimoine culturel, des savoirs autochtones et traditionnels, et des industries culturelles et créatives.
5. La séance, qui soulignera la nécessité de donner des moyens d'action aux jeunes et aux femmes, permettra d'exposer leurs priorités, de plaider pour une augmentation des investissements dans le renforcement des compétences en matière d'encadrement et des débouchés connexes, notant le rôle que les femmes, les filles et les jeunes peuvent jouer dans la définition et la concrétisation des ambitions de la Stratégie 2050, et de mettre à l'étude un mécanisme de gouvernance pour l'épanouissement de la jeunesse dans la région.
6. Rappelant que la gestion durable des pêches est une priorité, la séance permettra de souligner les engagements pris par les pays membres afin de trouver un juste équilibre entre les moyens d'existence des populations, la viabilité économique et la sauvegarde de l'environnement au bénéfice des générations futures.

Contexte

7. La CPS est la principale organisation scientifique et technique régionale, encourageant le développement durable et promouvant la coopération entre les États et Territoires insulaires océaniques. Elle intervient dans plus de 20 secteurs et assure, pour nombre d'entre eux, le rôle de principal prestataire de services techniques et scientifiques. Chaque année, la CPS organise diverses réunions sectorielles au niveau des directeurs et des ministres. Les conclusions de ces réunions et les priorités qui y sont définies par nos membres sont prises en compte dans la définition des orientations stratégiques et des programmes de travail des divisions et de l'Organisation dans son ensemble.
8. Dans une région de plus en plus aux prises avec des enjeux mondiaux tels que le changement climatique, la dégradation de l'environnement et les inégalités socioéconomiques, les réunions ministérielles sectorielles de la CPS font aujourd'hui office de plateformes essentielles pour la résolution des problèmes de développement rencontrés dans les secteurs de la jeunesse, du genre, de la culture et des pêches.
9. Cette année marque une étape charnière : lors de la cinquante-quatrième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA), une séance interactive sera pour la première fois organisée avec les présidents et présidentes des réunions ministérielles sectorielles tenues cette année. L'objectif de la séance est d'ouvrir le débat sur les conclusions, les mécanismes et les processus émanant de ces rencontres sectorielles, ce qui pourrait favoriser un dialogue plus inclusif entre les participants. La séance permettra également de discuter des possibilités de porter les grandes priorités sectorielles à l'attention des dirigeants des pays du Pacifique.

Analyse

10. La séance interactive vise à susciter des débats dynamiques, qui devront permettre aux représentants d'explorer des stratégies tangibles dans le droit fil des objectifs globaux du Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050 et des actions collectives régionales connexes, le but ultime étant d'améliorer la coopération régionale. Il s'agit en outre de cerner des trajectoires de collaboration efficaces, en particulier pour les petits États insulaires, pour faire en sorte que l'inclusivité soit inscrite en fil rouge de tous les processus de prise de décision, à tous les niveaux.

Principales conclusions des réunions organisées au niveau des ministres et des directeurs :

11. **Pêches** : Les directeurs des pêches ont examiné d'importantes questions régionales ayant trait à la durabilité des pêches et de l'aquaculture, s'intéressant en particulier aux effets du changement climatique et au recours à l'innovation et à la technologie au service d'une gestion améliorée des données. Ils ont entériné d'importants programmes de travail, mettant notamment en évidence le rôle que joue la CPS à l'appui de la mise en place des programmes d'observation des pays membres, par le biais du fonds régional de recouvrement des coûts d'observation, la nécessité d'élaborer un plan d'action climatique dans le secteur des pêches côtières et de l'aquaculture, et la priorité donnée à l'évaluation de la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie, de la Nouvelle partition pour les pêches côtières et du Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique, prolongé pour cinq ans.

12. **Jeunesse** : Compte tenu du poids démographique des jeunes dans le Pacifique, l'attention se porte sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie régionale décennale, destinée à réaliser les aspirations formulées par les jeunes du Pacifique dans les domaines qu'ils jugent prioritaires (éducation, emploi et débouchés économiques ; santé et bien-être ; changement climatique, réduction des risques de catastrophe et biodiversité ; identités et patrimoine océaniques ; droits de la personne, paix et sécurité ; connectivité, information et confidentialité ; et impulsion politique et gouvernance), ainsi que sur l'établissement d'un mécanisme de gouvernance garantissant la bonne mise en œuvre de la stratégie.
13. **Égalité de genre** : Les ministres ont souligné l'importance de promouvoir l'égalité de genre et le patrimoine culturel. Des engagements ont été pris afin d'accroître la proportion de femmes aux postes à responsabilité et leur représentation dans divers secteurs, en mettant particulièrement l'accent sur l'intégration des questions de genre dans les processus de prise de décision. Des engagements ont également été pris en faveur de la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action océanien en faveur de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes, appuyant en particulier les recommandations relatives à la santé des femmes et des filles, à l'égalité de genre dans la justice climatique, et à la prévention de la violence fondée sur le genre.
14. **Culture au service du développement** : Les ministres considèrent que la culture est une priorité à part entière en matière de développement, ainsi qu'un levier et une priorité transversale pour le développement durable. Ils ont appelé de leurs vœux l'adoption d'une approche coordonnée pour l'architecture culturelle régionale, dans le droit fil de la Stratégie culturelle régionale océanienne, et examiné plusieurs questions fondamentales : la sauvegarde des savoirs autochtones/traditionnels, le financement de l'action climatique, l'intégration transversale de la culture, l'intégration des langues et des arts du Pacifique dans l'éducation, la promotion du tourisme durable, des savoirs autochtones/traditionnels et de la conservation, le renforcement du Festival des arts et de la culture du Pacifique (FestPAC), et la représentation du Pacifique dans les enceintes internationales chargées des questions autochtones, de la culture, et des industries culturelles et créatives.

Possibilités de coopération et de collaboration :

15. Le dialogue vise à mettre en évidence les synergies possibles entre les pays membres et les partenaires. Les difficultés uniques auxquelles se heurtent les petits États insulaires sont de mieux en mieux reconnues, et les initiatives collaboratives mettant à profit les connaissances et les ressources locales peuvent déboucher sur des résultats significatifs.

Principales mesures stratégiques à l'appui du Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050 :

16. Des mécanismes, processus et outils seront mis en place pour favoriser l'alignement des investissements et des mesures sectoriels sur les effets escomptés et les actions collectives régionales définis au titre de la Stratégie 2050, et les mécanismes, processus et outils existants seront renforcés.
17. Investir dans l'autonomisation et le renforcement des capacités des jeunes, des femmes et des groupes marginalisés permettra de renforcer leurs compétences en matière d'encadrement, d'élargir leurs débouchés professionnels et de leur donner les moyens de contribuer à l'obtention des effets escomptés du Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050.

18. La co-construction de politiques et de plans au moyen de démarches et d'outils participatifs, reflétant l'interconnexion entre différents secteurs – notamment la jeunesse, le genre, les pêches et la culture –, encouragera l'adoption d'une approche globale du développement durable.

Conclusion

19. La séance interactive sera déterminante, en ce qu'elle permettra aux participants d'échanger sur les jalons et les résultats clés par secteur et d'en prendre note, tout en examinant les défis actuels. En s'intéressant aux principales conclusions et mesures stratégiques émanant des conférences ministérielles sur les pêches, la jeunesse, le genre et la culture, les membres acquerront une compréhension commune des priorités régionales, des possibilités de collaboration et des occasions de faire mieux connaître les grands enjeux sectoriels auprès des dirigeants des pays du Pacifique.
 20. Les participants sont encouragés à participer activement aux débats, tout en tenant compte des positions uniques des petits États insulaires. En permettant de développer la collaboration et le partage de connaissances, cette séance contribuera à la réalisation des ambitions et à l'obtention des effets escomptés au titre de la Stratégie 2050.
-

Annexe 1 : Questions aux participants pour alimenter le débat

1. Parmi les grands enseignements tirés de la récente Conférence des directeurs des pêches, quels sont ceux qui peuvent être appliqués pour renforcer la coopération entre les pays insulaires océaniques en faveur d'une gestion durable des pêches ?
2. Quelles stratégies innovantes peuvent être mises en œuvre pour permettre aux jeunes d'accéder à des fonctions de direction et de participer à la prise de décision, notamment dans les domaines qu'ils jugent prioritaires, afin qu'ils puissent faire entendre activement leur voix dans la construction de l'avenir de leurs communautés ?
3. Quelles stratégies particulières peut-on appliquer pour faciliter la mise en œuvre de politiques promouvant l'égalité de genre et renforçant la participation des femmes dans les sphères économique et politique ?
4. Comment mettre à profit le patrimoine culturel pour stimuler la croissance économique, tout en préservant les identités uniques des communautés insulaires océaniques ? Comment renforcer les efforts déployés pour soutenir et développer les industries culturelles et créatives ?
5. Comment améliorer les cadres/stratégies régionaux en faveur d'une meilleure collaboration avec les petits États insulaires, tout en garantissant la prise en compte de leurs défis et contributions uniques ?
6. Comment favoriser efficacement l'établissement et le maintien de partenariats entre les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé, afin de créer des programmes plus complets au profit des jeunes et des femmes du Pacifique ?